



**Audit – Bureau de Paris**  
16 rue de Monceau

75008 Paris

T : +33 (0)1 47 27 70 43

[www.bakertilly.fr](http://www.bakertilly.fr)

## **FONDATION OLGA SPITZER**

Régie par les dispositions de la loi n° 87-571 du 23 juillet 1987

Reconnue d'utilité publique par décret du 7 janvier 2022

Siège social : 9 cour des Petites Écuries

75010 PARIS

SIRET : 775 657 729 00676 - NAF : 8790A

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2023

EXPERTISE - AUDIT - CONSEIL

SAS Baker Tilly STREGO exerçant sous le nom commercial de Baker Tilly est membre du réseau mondial Baker Tilly International Ltd., dont les membres sont des entités juridiques séparées et indépendantes.  
Siège social : 4 rue Papiau de la Verrie – BP 70948 – 49009 Angers Cedex 01 – R.C.S Angers 063 200 885. Société inscrite à l'ordre des Experts-Comptables de la Région Pays de Loire et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Ouest Atlantique.



---

## FONDATION OLGA SPITZER

Régie par les dispositions de la loi n° 87-571 du 23 juillet 1987

Reconnue d'utilité publique par décret du 7 janvier 2022

Siège social : 9 cour des Petites Écuries

75010 PARIS

SIRET :775 657 729 00676 - NAF : 8790A

---

## Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux membres de la Fondation **OLGA SPITZER**,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation **OLGA SPITZER** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion

#### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

#### *Observation*

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant mentionné dans les annexes :

- Le paragraphe Faits majeurs – Point B « L'activité et le résultat des établissements dans le périmètre du CPOM » de l'annexe relatif à l'objectif du taux d'activité fixé à 90% et qui expose les établissements concernés à un risque financier si la sous-activité devait se confirmer à la fin de la durée du CPOM.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de la Fondation.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris le 19 juin 2024

Le Commissaire aux Comptes  
Baker Tilly STREGO



Jean-Yves MACÉ

Bilan Actif	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2023	Net au 31/12/2022
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement	49 572	49 572	-	1 478
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs similaires	389 410	257 505	131 905	56 786
Droit au bail				
Fonds statutaires				
Autres immobilisations incorporelles encours	66 867		66 867	171 972
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	12 722 948		12 722 948	12 722 948
Constructions	33 282 071	20 539 629	12 742 442	12 159 259
Installations techniques, matériels et outillages industriels	863 726	684 126	179 600	149 479
Autres immobilisations corporelles	14 952 247	10 016 729	4 935 518	4 226 298
Immobilisations corporelles en cours	674 508		674 508	330 460
Avances et acomptes				
<b>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</b>				
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations	1 640 974		1 640 974	1 652 044
Créances rattachées aux participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	579 882		579 882	580 854
Autres titres immobilisés prêts	157 737		157 737	157 469
Autres immobilisations financières	572 287	0	572 287	481 983
<b>Total I</b>	<b>65 952 229</b>	<b>31 547 561</b>	<b>34 404 668</b>	<b>32 691 030</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières et autres approvisionnements	8 208		8 208	10 660
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	58 296		58 296	63 805
<b>Créances</b>				
Créances usagers et comptes rattachés	1 783 724	194 896	1 588 828	2 506 070
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	1 171 713		1 171 715	389 963
<b>Autres postes de l'actif circulant</b>				
Valeurs mobilières de placement Instruments de trésorerie	5 568 855		5 568 855	652 215
Disponibilités	6 481 287		6 481 287	14 166 298
Charges constatés d'avance	770 043		770 043	643 146
<b>Total II</b>	<b>15 842 126</b>	<b>194 896</b>	<b>15 647 232</b>	<b>18 432 157</b>
Frais d'émission des emprunts				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion - Actif (V)				
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>81 794 355</b>	<b>31 742 457</b>	<b>50 051 900</b>	<b>51 123 188</b>

Legs nets à réaliser :

acceptés par les organes statutairements compétents  
autorisés par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre :

Bilan Passif	Net au 31/12/2023	Net au 31/12/2022
<b>FONDS PROPRES</b>		
Fonds propres sans droit de reprise		
Première situation nette établie		
Fonds statutaires		
Dotations non consommables	4 724 038	4 724 038
Autres fonds propres	711 453	711 453
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Autres fonds propres		
Ecarts de réévaluation sans droit de reprise	10 145 762	10 145 762
Réserves	9 285 995	8 366 583
<i>Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	9 215 057	8 295 645
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projets de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	-6 055 702	2 520 087
<i>Dont résultat sous contrôle de tiers financeurs</i>	189 912	3 482 951
<i>Dont rejets pour dépenses pour congés payés, autres droits acquis par les salariés</i>	-3 489 965	3 375 362
<i>Dont autres rejets (dépenses non opposables)</i>	-1 360 093	1 341 025
Résultat N-2 repris sur N	3 552 809	1 742 795
<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>	-3 027 212	813 487
<i>Dont excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	-3 036 400	752 991
<b>Situation nette (sous-total)</b>	<b>19 337 143</b>	<b>22 357 057</b>
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	12 297	23 651
Provisions réglementées	9 707 000	9 893 773
Droits des propriétaires (Commodat)		
<b>Total I</b>	<b>29 056 440</b>	<b>32 274 481</b>
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>		
Fonds dédiés à l'investissement	983 977	1 016 948
Fonds dédiés d'exploitation	1 455 324	804 849
<b>Total II</b>	<b>2 439 301</b>	<b>1 821 797</b>
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques	3 642 571	1 865 417
Provisions pour charges	2 077 866	2 384 537
<b>Total III</b>	<b>5 720 436</b>	<b>4 249 954</b>
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5 337 106	4 737 906
Emprunts et dettes financières diverses	42 089	39 546
Avances et commandes reçues sur commandes en cours	544 799	353 821
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 051 974	1 037 820
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	5 442 396	5 860 428
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	156 836	120 527
Autres dettes	46 943	28 753
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	213 581	598 155
<b>Total IV</b>	<b>12 835 722</b>	<b>12 776 956</b>
Ecarts de conversion passif (V)		
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>50 051 900</b>	<b>51 123 188</b>

(1) Dont à plus d'un an (a)	4 624 097	4 181 468
Dont à moins d'un an (a)	8 211 626	8 595 488
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	2023	2022
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations		0
Ventes de biens et de services		
Ventes de biens		
Dont ventes de dons en nature		
<i>Dont ventes de biens relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>		
Ventes de prestations de services	407 695	400 018
Dont parrainages		
<i>Dont ventes de prestations relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>		
Produits de tiers financeurs	50 598 817	47 559 224
Concours publics et subventions d'exploitation	50 598 817	47 559 224
<i>Dont contributions financières des autorités de tarification relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>	48 726 153	46 140 320
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amort., dépréciations, provisions et transferts de charges	1 743 938	1 338 800
Utilisation des fonds dédiés	172 345	210 368
Autres produits	92 551	193 069
<b>Total I</b>	<b>53 015 346</b>	<b>49 701 480</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises	229 782	221 007
Variation des stocks	2 452	3 750
Autres achats et charges externes	9 207 530	8 136 166
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	4 092 799	3 806 956
Salaires et traitements	24 693 073	24 003 752
Charges sociales	10 375 949	10 090 258
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	2 083 112	1 949 230
Dotations aux provisions	2 946 264	1 000 464
Reports en fonds dédiés	813 012	371 834
Autres charges	55 213	42 089
<b>Total II</b>	<b>54 499 187</b>	<b>49 625 505</b>
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>-1 483 841</b>	<b>75 975</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
De participation	42 345	23 026
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	55 768	4 954
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	19 530	
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total III</b>	<b>117 643</b>	<b>27 980</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0	19 530
Intérêts et charges assimilées	88 117	73 826
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total IV</b>	<b>88 117</b>	<b>93 356</b>
<b>2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)</b>	<b>29 526</b>	<b>-65 375</b>

Compte de résultat

	2 023	2 022
<b>3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)</b>	- 1 454 316	13 599
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion	15 718	32 353
Sur opérations en capital	116 108	113 919
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	286 267	140 377
<b>Total V</b>	<b>418 093</b>	<b>286 649</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion	1 763 271	948 521
Sur opérations en capital	48 520	23 412
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	179 199	141 803
<b>Total VI</b>	<b>1 990 990</b>	<b>1 113 735</b>
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)</b>	- 1 572 897	- 827 087
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (IX)		
Engagements à réaliser sur ressources affectées (X)		
<b>Total des produits (I+III+V)</b>	<b>53 551 082</b>	<b>50 016 110</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)</b>	<b>56 578 294</b>	<b>50 829 596</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	- 3 027 212	- 813 487
<i>Reprise de résultat au BP</i>	<b>3 552 809</b>	<b>1 742 795</b>
<i>Résultat de gestion</i>	<b>525 597</b>	<b>929 307</b>
<i>Dont résultat sous gestion propre et subventionnée</i>	9 188	- 60 497
<i>Dont excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	516 409	989 803
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Dons en nature		
Prestations en nature	118 885	118 885
Bénévolat		
<b>TOTAL</b>	<b>118 885</b>	<b>118 885</b>
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens	118 885	118 885
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
<b>TOTAL</b>	<b>118 885</b>	<b>118 885</b>

## Synthèse des résultats par établissement

Gestion contrôlée Article L312-1 du CASF	Résultats comptables (1=b-a)	Résultats administratifs antérieurs repris (2)	Remboursement trop perçu (sous activité) (3)	Résultats effectifs (ou de gestion) (4=1+2+3)	Résultats effectifs (ou de gestion) N-1
ITEP Le Petit Sénart	- 65 210	-	-	- 65 210	152 501
SESSAD	75 871	-	-	75 871	102 762
ITEP Les Fougères	- 28 240	-	-	- 28 240	85 156
CAFS Les Fougères	372 673	-	-	372 673	186 075
CMPP du Val d'Yerres	8 424	-	-	8 424	87 863
CMPP de Corbeil-Essonnes	38 729	-	-	38 729	57 298
CMPP de Pichon-Rivière	- 200 617	-	-	- 200 617	9 305
<b>Total CPOM (A)</b>	<b>201 630</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>201 630</b>	<b>662 350</b>
Service d'AEMO de Paris	181 797	- 420 085	1 231 746	993 457	- 6 562
Service d'Investigation Educative de Paris	- 214 589	43 415	-	- 171 174	57 727
Service d'AEMO de l'Essonne	58 920	12 512	-	71 432	- 103 618
Service d'Investigation Educative de l'Essonne	- 5 435	79 362	-	73 927	77 691
Service d'AEMO des Hauts-de-Seine	- 879 295	2 057 277	-	1 177 982	- 27 755
Service d'Investigation Educative des Hauts-de-Seine	90 347	30 371	-	120 719	- 170 212
Service d'AEMO du Val-de-Marne	- 551 913	-	-	- 551 913	- 383 915
Service d'Investigation Educative du Val-de-Marne	- 11 140	-	-	- 11 140	62 359
Service de Réparation Pénale du Val-de-Marne	36 370	-	-	36 370	50 215
Service de Prévention et Protection de l'Enfance Paris	- 151 462	- 82 161	506 291	272 667	877 392
Service de Prévention Spécialisée de Paris	- 28 478	94 081	-	65 604	- 11 887
Direction Générale-Siège social	- 14 151	-	-	- 14 151	- 93 983
<i>Provision pour risque de reversement (sous activité 2023)</i>	- 1 749 000			- 1 749 000	
<b>Total COMPTES ADMINISTRATIFS (B)</b>	<b>- 3 238 030</b>	<b>1 814 772</b>	<b>1 738 037</b>	<b>314 779</b>	<b>327 453</b>
<b>Total RESULTAT ACTIVITES EN GESTION CONTROLEE (C = A + B)</b>	<b>- 3 036 400</b>	<b>1 814 772</b>	<b>1 738 037</b>	<b>516 409</b>	<b>989 803</b>
Service d'Ecoute Psychologique Parents-Enfants	- 450	-	-	- 450	- 13 949
Espace Famille Médiation	612	-	-	612	2 465
Maison Des Liens Familiaux	2 506	-	-	2 506	1 517
Inter SIE	- 112 985	-	-	- 112 985	52
<b>Total RESULTAT ACTIVITES SUBVENTIONNEES (D)</b>	<b>- 110 318</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>- 110 318</b>	<b>- 9 915</b>
Fondation en gestion propre ( E)	119 506	-		119 506	- 50 582
Centre de Formation en gestion propre (F)	-	-		-	-
<b>TOTAL DE LA FONDATION (F = C + D + E +F)</b>	<b>- 3 027 212</b>	<b>1 814 772</b>	<b>1 738 037</b>	<b>525 597</b>	<b>929 307</b>

Fondation OLGA SPITZER  
Régie par les dispositions de la loi n°87-571 du 23 juillet 1987  
Reconnue d'utilité publique par décret du 7 janvier 2022  
Siège et direction générale : 9 cour des petites écuries - 75010 Paris  
SIRET : 775 657 729 00676 Code NAF : 8790A

## Comptes annuels

### Etats Financiers

#### Annexes des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2023 se caractérisent par les données suivantes :

- le total du bilan de l'exercice s'élève à un montant de 50 052 K€ contre 51 123 K€ à la clôture des comptes de l'exercice 2022 ;
- le total des produits de l'exercice s'élève à un montant de 53 551 K€ contre 50 016 K€ en 2022 ;
- le total des charges de l'exercice s'élève à un montant de 56 578 K€ contre 50 830 K€ au cours de l'exercice précédent.

Le résultat comptable de l'exercice se décompose de la manière suivante :

- Résultat comptable des activités en gestion contrôlée - 3 036 K€
- Résultat comptable des activités subventionnées et en gestion propre + 9 K€

**Soit un résultat comptable global d'un montant de - 3 027 K€ contre - 813 K€ sur l'exercice précédent.**

Le résultat effectif (de gestion) de l'exercice se décompose de la manière suivante :

- Résultat comptable des activités en gestion contrôlée - 3 036 K€
- Reprise des résultats administratifs antérieurs et trop perçus + 3 553 K€
- **Résultat effectif gestion contrôlée + 517 K€**
  
- Résultat comptable des activités subventionnées et en gestion propre + 9 K€
- Reprise des résultats administratifs antérieurs - K€
- **Résultat effectif gestion propre + 9 K€**

**Soit un résultat effectif (de gestion) de l'exercice d'un montant de + 526 K€ contre + 929 K€ à la précédente clôture.**

Le périmètre de la Fondation est constitué par des activités sous gestion contrôlée et d'un centre de formation (depuis l'exercice 2020) qui comprend les établissements ou services gérés conjointement avec des autorités de tarification et de contrôle, des établissements ou services subventionnés et des activités en gestion propre.

L'exercice a une durée de douze mois recouvrant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023. La présente annexe des comptes annuels fait partie intégrante des états financiers de la Fondation pour l'exercice clos au 31 décembre 2023.

## Table des matières

Préambule : Présentation de la Fondation.....	4
I. FAITS MAJEURS.....	6
A. Modifications du périmètre de la Fondation intervenues au cours de l'exercice .....	6
B. Evènements, intervenus au cours de l'exercice, ayant un impact significatif sur les comptes de l'exercice .....	6
II. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES.....	8
A. Principes comptables retenus par le Fondation .....	8
B. Changement de méthode comptable et de présentation.....	9
C. Changement de méthode d'estimation .....	9
D. Evènements postérieurs à la clôture .....	9
E. Organisation comptable de le Fondation.....	9
F. Comptes de liaison .....	9
G. La détermination du résultat de le Fondation .....	10
III. PRINCIPES COMPTABLES SPECIFIQUES.....	13
A. Immobilisations .....	13
<i>Biens en location :</i> .....	14
<i>Biens en propriété :</i> .....	14
B. Amortissements .....	14
C. Immobilisations financières.....	15
D. Stocks.....	15
E. Créances usagers et autres créances .....	15
F. Disponibilités .....	16
G. Fonds associatifs :.....	17
Les Provisions réglementées : .....	17
H. Fonds dédiés .....	18
I. Provisions pour risques et charges .....	18
J. Emprunts auprès des établissements de crédit .....	19
K. Etat de synthèse des dettes.....	19
IV. INFORMATIONS RELATIVES A LA FORMATION DU RESULTAT.....	20
A. Répartition des produits d'exploitation .....	20
B. Les effectifs physiques de l'exercice.....	21
C. Résultat financier .....	21
D. Résultat exceptionnel.....	22
E. Honoraires des commissaires aux comptes et d'expertise comptable.....	22
V. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES.....	22
A. Etat des engagements hors bilan – Indemnités Départ Retraite .....	22
B. Etat des garanties données suite à la souscription d'emprunts .....	23
C. Rémunération des cadres dirigeants bénévoles de la Fondation .....	23
D. Rémunérations, avances, avantages et crédit des administrateurs de la Fondation... ..	23

E. Rémunérations des cadres dirigeants de la Fondation.....	23
F. Bénévolat.....	24
G. Régime fiscal de la Fondation .....	24
GLOSSAIRE DES ACRONYMES .....	25

### PRESENTATION DE LA FONDATION OLGA SPITZER

La Fondation Olga SPITZER a été fondée en 1923 sous le nom de Service Social de l'Enfance en Danger Moral et a pour but de concourir à :

- La protection des enfants, des adolescents et des jeunes majeurs, qu'ils soient en danger dans leur milieu ou perturbés sur le plan psychologique,
- La réinsertion de ces jeunes dans leurs familles et dans leur environnement par :
  - Des actions de prévention,
  - Des interventions éducatives et sociales,
  - Et des contributions à la recherche et la mise en place de mesures nouvelles de protection et de prise en charge de la jeunesse. »

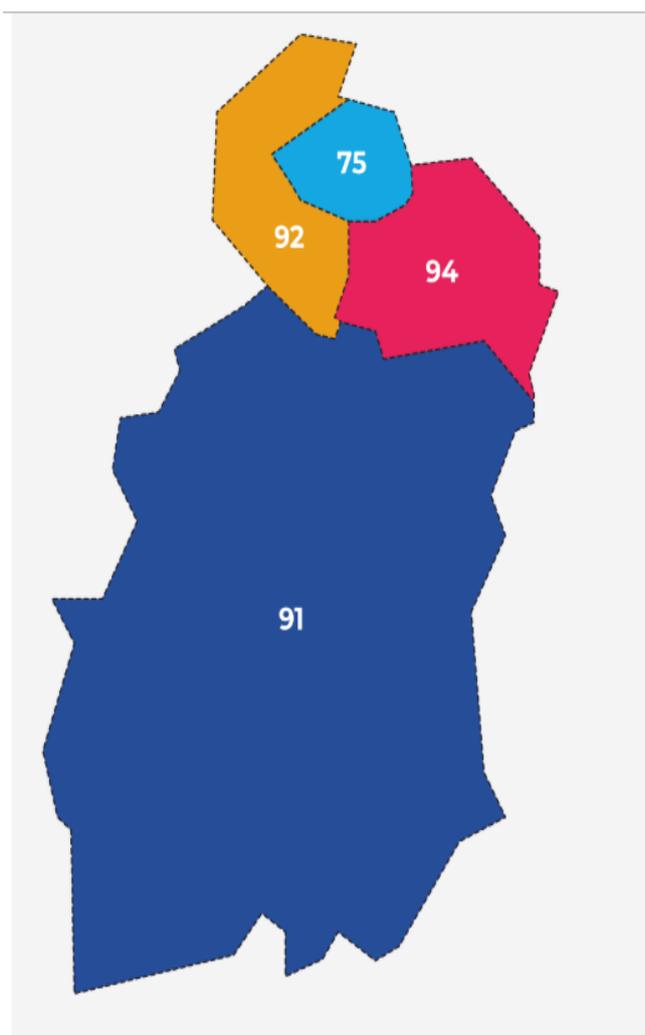
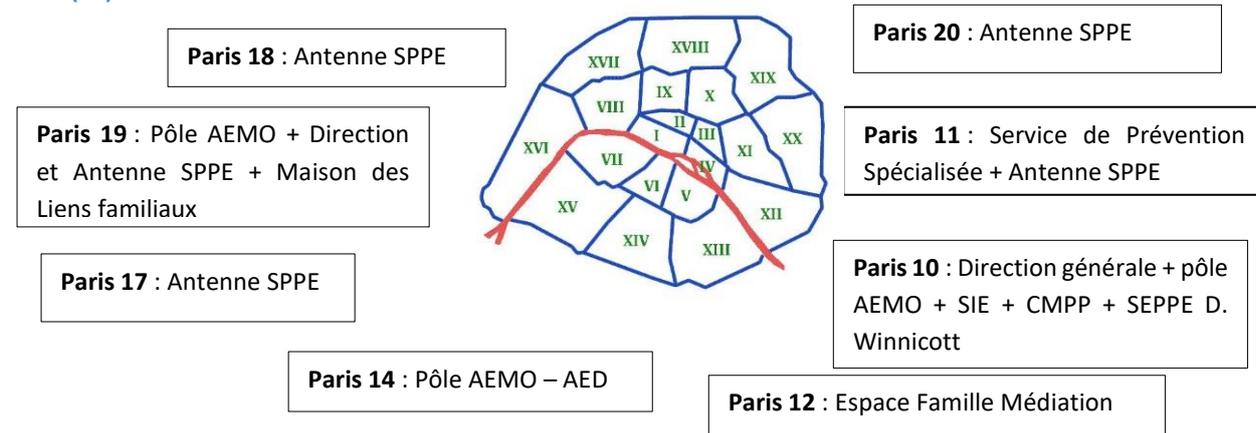
Pour ce faire :

« Les moyens d'actions de la fondation sont :

- Le suivi des enfants, adolescents ou jeunes majeurs dans leur milieu familial au titre de la protection judiciaire ou administrative,
- L'examen approfondi de l'enfant, de l'adolescent ou du jeune majeur hors de son cadre familial et social,
- L'organisation de consultations médico-psychologiques,
- La création de centres à vocation éducative, pédagogique et psychothérapeutique,
- La constitution et la mise en œuvre d'une documentation permettant l'aide éducative sous toutes ses formes,
- Enfin tous procédés que suggèrent l'expérience et la recherche en vue de donner aux mineurs toutes leurs chances de bonne insertion familiale, sociale, scolaire et professionnelle. »

## LES ETABLISSEMENTS ET SON IMPLANTATION GEOGRAPHIQUE :

### Paris (75)



### Hauts-de-Seine (92) :

- **Service Social de l'Enfance (AEMO & AED)** : Nanterre, Colombes, Asnières et Clamart
- **Service d'investigation éducative (SIE – PJJ)** : Nanterre

### Val-de-Marne (94) :

- **Service Social de l'Enfance (AEMO)** : Créteil et Choisy-le-Roi
- **Service d'investigation éducative (SIE – PJJ)** : Créteil
- **Service de Réparation Pénale (PJJ)** : Créteil
- **Espace Famille Médiation** : Choisy-le-Roi et Saint-Maur

### Essonne (91) :

- **Pôle Médico-social** : CMPP de Corbeil, CMPP du Val d'Yerres, CAMSP avec une PDAP (ouverture début 2023) ITEP du Petit Sénart, SESSAD, ITEP des Fougères, centre d'accueil familial spécialisé, EMASco, PIAL renforcé
- **Service Social de l'Enfance (AEMO)** : Etampes, Palaiseau, Evry, Corbeil Essonne
- **Service d'investigation éducative (SIE – PJJ)** : Evry
- **Espace Famille Médiation** : Evry

## I. FAITS MAJEURS

Les faits majeurs de l'exercice 2023 sont constitués par :

- Les modifications du périmètre de la Fondation intervenues au cours de l'exercice ;
- Les évènements intervenus au cours de l'exercice et ayant un impact significatif sur les comptes ;

### A. Modifications du périmètre de la Fondation intervenues au cours de l'exercice

Nous avons intégré deux nouvelles activités, modifiant le périmètre de la Fondation intervenue au cours de l'exercice :

- **PDAP/CAMSP :**
  - Financement obtenu le 4<sup>ème</sup> trimestre 2023 pour une ouverture le 1<sup>er</sup> avril 2024

La liste des établissements ou services et de leurs contrats d'activité ou capacité d'accueil autorisés pour l'exercice est présenté à la fin du présent document.

### B. Evènements, intervenus au cours de l'exercice, ayant un impact significatif sur les comptes de l'exercice

L'exercice 2023 a été marqué par les évènements suivants :

#### EVOLUTION DES CHARGES

- **Charges d'exploitation :**
  - Groupe 1 : Les lignes énergies ont augmenté +282K€ (+26%) entre réalisé 2023/2022, nous n'avons malheureusement pas pu bénéficier du bouclier tarifaire ;
  - Groupe 1 : Même constat pour la ligne de transports d'usagers +89K€ (+25%) entre réalisé 2023/2022, pour poursuivre la démarche inclusive engagée à l'ITEP de Tigery ;
  - Groupe 2/masse salariale : Suite de la l'Accord du 2/5/2022 relatif au complément de rémunération aux personnels socio-éducatifs, nous avons finalement obtenu tous les financements et notamment ceux du Conseil Département 94 (rattrapage de financement de 150K€ pour 2022 et encaissé mi 2023) ;
  - Groupe 2 : La valeur du point est passée à 3,93€ depuis l'agrément publié au JO le 24/12/2022 avec effet rétroactif au 1/7/2022, nous avons obtenu tous les financements ;
  - Groupe 2 : Les difficultés de recrutement perdurent, des postes restent vacants (64.91 ETP au 31/12/23). Ces difficultés de recrutement expliquent la sous-activité ;
  - Groupe 3 : Les locations immobilières et charges locatives ont augmenté de 627 K€ par rapport à 2022 avec l'augmentation habituelle des loyers et charges et surtout l'impact des trois nouveaux baux situés à rue Jourdan (Paris), rue Brillat Savarin (Paris) et rue Olof Palme (Créteil) ;
  - Groupe 3 : la fête du centenaire de la Fondation.
- **Charges exceptionnelles :**
  - Groupe 3 : Suite à la sous-activité réalisée sur le **CA 2021** (SPPE et AEMO 75), les versements ont été comptabilisés au compte 6788 « charges exceptionnelles diverses » puis neutralisés au résultat effectif (de gestion) comme suit pour chacun de ces 2 établissements :

SPPE	506 K€
AEMO 75	1 232 K€
<b>TOTAL</b>	<b>1 738 K€</b>

Cette mécanique ne s'applique qu'aux dispositifs parisiens. Pour les autres financements, les trop perçus sont déduits du budget exécutoire 2023 ;

- La sous-activité évaluée sur le **CA 2023** (SPPE, AEMO 75 et AEMO 92) a été comptabilisée en provision pour risque de reversement pour avoir un résultat consolidé le plus proche de la réalité (car ces sommes devront être remboursées rapidement au financeur) :

SPPE	166 K€
AEMO 75	788 K€
AEMO 92	795 K€
<b>TOTAL</b>	<b>1 749 K€</b>

### **EVOLUTION DES PRODUITS**

#### ➤ **Produits d'exploitation :**

- Groupe 1 : Le financement de 2023 est supérieur à 2022 (accord suite à la conférence des métiers financé en année pleine contre 8 mois en 2022) ;
- Groupe 1 : Nous avons obtenu un financement pour l'augmentation de la valeur du point passant de 3.82€ à 3.93€, soit +2,88% ;
- Groupe 1 : Nous avons obtenu un CNR 2023 par l'ARS 91 de 792 K€ (contre 368 K€ en 2022) de financement supplémentaire pour chacun de nos 7 établissements (détaillé ci-dessous). La notification ARS étant arrivée tardivement le 14/12/2023, les montants non dépensés ont été reportés en 2024 et inscrit en fonds dédiés.

CNR 2023	CMPP PR/ Corbeil	CMPP Val d'Yerres	ITEP Petit Sénart	SESSAD	CAFS	ITEP Les Fougères	TOTAL
TOTAL	-	9 500	132 898	16 498	607 098	25 676	791 670

### **L'activité et le résultat des établissements dans le périmètre du CPOM**

L'activité et les résultats des établissements intégrés dans le périmètre du CPOM se décomposent de la manière suivante :

	HABILITATION	SEUIL ACTIVITE	ACTIVITE CIBLE ARS	TAUX ACTIVITE CIBLE ARS	ACTIVITEE REALISEE	TAUX ACTIVITE REALISEE	DOTATION BUDGETAIRE (HORS CNR)	IMPACT FINANCIER	Résultat effectif (ou éco.) N	Résultat effectif (ou éco.) N-1
<b>ACTES</b>										
CMPP de Pichon-Rivière	3 100	2 790	2 790	90%	3 833	124%	515 543	0	-200 616	-9 305
CMPP du Val d'Yerres	5 800	5 220	5 220	90%	5 845	101%	891 556	0	8 424	87 863
CMPP de Corbeil-Essonnes	11 800	10 620	10 620	90%	10 642	90%	1 359 094	0	38 729	57 298
SESSAD (*)	7 560	6 804	6 804	90%	6 926	92%	1 542 440	0	75 871	102 762
<b>Sous Total</b>	<b>28 260</b>	<b>25 434</b>	<b>25 434</b>		<b>27 246</b>		<b>4 308 633</b>	<b>0</b>	<b>-77 592</b>	<b>238 618</b>
<b>JOURNEES</b>										
ITEP Le Petit Sénart	22 918	20 617	20 617	90%	19 815	86%	8 261 055	160 677	-65 209	152 501
ITEP Les Fougères (*)	3 990	3 591	3 591	90%	3 743	94%	1 226 673	0	-28 239	85 156
CAFS Les Fougères (*)	10 950	9 855	9 855	90%	3 855	35%	1 438 577	437 923	372 672	186 075
<b>Sous Total</b>	<b>37 858</b>	<b>34 063</b>	<b>34 063</b>		<b>27 413</b>		<b>10 926 305</b>	<b>598 600</b>	<b>279 224</b>	<b>423 732</b>
<b>Total CPOM</b>							<b>15 234 938</b>	<b>598 600</b>	<b>201 632</b>	<b>662 350</b>
									(**)	
(*) l'activité de ces établissements fait l'objet d'un plan d'actions afin de remonter progressivement au taux cible de 90% défini par l'ARS										
(**) Le résultat économique cumulé du CPOM s'élève à 201 632 €, après retraitement de la provision pour Congés Payés d'un montant de -20 036 € et de reprise de réserves de +36 568 €, le résultat cumulé à affecter s'élève à <b>+218 164 €</b> .										

Le tableau ci-dessus indique que certains établissements ou services du pôle médico-social n'atteignent pas le seuil d'activité exigé par l'ARS.

Cette situation fait porter un risque à la Fondation. En effet, l'atteinte d'objectifs d'activité à hauteur de 90 %, à la fin du CPOM est une nécessité.

Le risque financier concernerait l'ITEP du Petit Sénart et le CAFS. Son montant s'élèverait à hauteur de 599 K€ (soit 50% de l'impact financier déterminé ci-dessus) si l'autorité de tarification et de contrôle décidait d'appliquer la sanction prévue au contrat : c'est-à-dire la reprise de la moitié de la dotation budgétaire allouée sans contrepartie d'activité. Le risque était également de 599 K€ au dernier exercice.

Toutefois, cette problématique est très largement partagée avec la délégation territoriale de l'ARS Essonne. La sous activité des établissements a été détaillée et justifiée dans le rapport financier transmis avec l'ERRD 2023.

L'expérimentation de la consultation « **Transidentité** » a continué sur l'exercice 2023 et est financée actuellement par des résultats excédentaires antérieurs. A suivre si cette expérimentation va perdurer dans le temps.

Par ailleurs, des places du CAFS, en sous-activité depuis plusieurs années, ont été transformées en places de CAMSP qui devrait ouvrir ses portes le 1<sup>er</sup> avril 2024, après l'acquisition d'un immeuble situé à **Grigny** (91) le 11 mai 2023. Cette antenne accueillera également la PDAP et une antenne du PIAL-R.

Le CPOM devant se terminer en 2022 a été prorogé une seconde fois par un avenant au CPOM le 16 août 2023. Le **renouvellement du CPOM** devra être signé avec une effectivité au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

## II. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

### A. Principes comptables retenus par la Fondation

Les conventions générales comptables pour l'élaboration et la présentation des comptes annuels de l'exercice ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au plan comptable général, règlement 2014-03 et suivants de l'Autorité des Normes Comptables en tenant compte des dispositions réglementaires suivantes :

- Du règlement ANC n°2018-06 relatif aux personnes morales de droit privé à but non lucratif tenus d'établir des comptes annuels ;
- Du règlement ANC n° 2019-04 relatif aux organismes gérants des établissements sociaux et médico-sociaux ;
- De la nomenclature des comptes prévue dans l'instruction M22 et publiée dans l'arrêté du 15 décembre 2022 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles, dit M22bis ;

#### **B. Changement de méthode comptable et de présentation**

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu au cours de l'exercice.

#### **C. Changement de méthode d'estimation**

Aucun changement de méthode d'estimation n'est intervenu au cours de l'exercice.

#### **D. Evènements postérieurs à la clôture**

Aucun fait caractéristique d'importance significative et pouvant impacter les comptes annuels n'est à signaler après la clôture jusqu'à l'approbation des comptes par le Conseil d'Administration.

#### **E. Organisation comptable de la Fondation**

La Fondation Olga SPITZER présente ses états financiers en consolidant les comptes des différents établissements ou services, en distinguant la gestion propre de la gestion sous contrôle de tiers financeurs, car elle est la seule entité juridique possédant la personnalité morale et la capacité de gérer les établissements ou services.

La comptabilité de la Fondation est tenue par les différents établissements ou services de la Fondation. Le dossier comptable de la Fondation est subdivisé par établissements ou services. Il comporte 24 dossiers comptables pour les établissements ou services sous gestion contrôlée et 2 dossiers comptable pour les établissements sous gestion propre.

#### **F. Comptes de liaison**

La comptabilisation des flux intra-Fondation est effectuée au moyen de comptes de liaison. Les comptes de liaison sont soldés à la clôture de l'exercice.

Les flux internes, faisant l'objet d'une imputation en compte de liaison, sont les suivants :

- Les frais de siège et leurs règlements ;
- Les flux payés par le siège pour le compte des établissements ou services (exemple : les P.A.S., la taxe sur les salaires, la RAFF, charges de copropriété, certaines cotisations, dépenses de formation...);

- Les charges de personnel relatives aux collaborateurs mutualisés entre les différents établissements ou services ;
- Les flux payés par des établissements ou services pour le compte d'autres établissements ou services.

Le solde des comptes de liaison n'a pas d'impact sur les états financiers combinés de la Fondation.

### **G. La détermination du résultat de la Fondation**

Le résultat comptable est déterminé par différence entre les produits et les charges.

Le résultat comptable de la Fondation comprend :

- Le résultat des activités en gestion propre qui est définitivement acquis à la clôture de l'exercice ;
- Le résultat des activités subventionnées ;
- Les résultats des établissements ou services sous contrôle d'un tiers- financeur.

Les activités en gestion propre comprennent toutes les opérations liées à l'animation du projet associatif, la gestion de la trésorerie globale, le suivi des projets d'ouverture de nouveaux établissements et la formation.

La Fondation Olga SPITZER compte 24 établissements dont 19 établissements, y compris la Direction Générale, sont sous contrôle d'une autorité de contrôle et de tarification, au sens de l'article L312-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles, et 3 établissements sont financés par l'octroi de subventions d'exploitation.

Compte-tenu de la typologie des activités exercées par la Fondation et de l'implantation géographique des établissements ou services de la Fondation, les autorités de tarification et de contrôle, habilitées à financer lesdits établissements ou services, sont :

- La Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé du département de Paris ;
- Les délégations départementales de l'Essonne et de Paris de l'Agence Régionale de Santé de l'Île de France ;
- La Direction régionale Ile de France et Outre-Mer de la Protection Judiciaire de la Jeunesse ;
- Les Conseils Départementaux du lieu de situation des établissements ou services.

En application de l'article R.314-52 du CASF, les autorités de tarification et de contrôle se prononcent sur l'opposabilité des dépenses et des ressources des établissements ou services de la Fondation.

Les subventions d'exploitation, accordées à la Fondation, sont octroyées par la Direction de la Famille et de la Petite Enfance de la mairie de Paris, la Caisse d'Allocation Familiale et la Cour d'Appel de Paris.

Par conséquent, deux niveaux de résultats apparaissent :

- **Le résultat comptable de la Fondation** : il respecte les principes et la réglementation en vigueur prévus par les règlements ANC 2019-04, 2018-06 et 2014-03 aux modalités de présentation des comptes annuels des Fondations.

Le résultat comptable de la Fondation se décompose de la manière suivante :

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Résultat comptable des établissements sous contrôle d'un tiers financeur	-3 036 400	-752 991
Résultat comptable des activités subventionnés	-110 319	-9 915
Résultat comptable des activités sous gestion propre	+ 119 506	-50 582
<b>Résultat comptable de la Fondation</b>	<b>-3 027 213</b>	<b>-813 487</b>

- **Le résultat effectif (de gestion)** : Correspond au résultat comptable auquel on ajoute le résultat N-2 (c'est-à-dire pour l'exercice 2023, celui de l'année 2021).

Le règlement ANC 2019-04 introduit une nouvelle notion de résultat effectif, qui correspond au résultat comptable de l'exercice de l'entité gestionnaire, corrigé des reprises de résultats des années antérieures.

#### **Résultat effectif (de gestion) global de l'entité**

<b>TABLEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT EFFECTIF GLOBAL DE L'ENTITE</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b>RESULTAT COMPTABLE :</b>	<b>-3 027 212</b>	<b>-813 487</b>
<i>Reprise du résultat antérieur et trop perçu</i>	<i>3 552 809</i>	<i>1 742 794</i>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT EFFECTIF GLOBAL :</b>	<b>525 597</b>	<b>929 307</b>
Dont résultat effectif sous gestion propre	+ 119 506	-50 582
Dont résultat effectif sous activités subventionnées	-110 318	-9 915
Dont résultat effectif sous gestion contrôlée	516 409	989 803

Le résultat par établissement se décompose de la manière suivante :

Gestion contrôlée Article L312-1 du CASF	Résultats comptables (1=b-a)	Résultats administratifs antérieurs repris (2)	Remboursemen t trop perçu (sous activité) (3)	Résultats effectifs (ou de gestion) (4=1+2+3)	Résultats effectifs (ou de gestion) N-1
ITEP Le Petit Sénart	- 65 210	-	-	- 65 210	152 501
SESSAD	75 871	-	-	75 871	102 762
ITEP Les Fougères	- 28 240	-	-	- 28 240	85 156
CAFS Les Fougères	372 673	-	-	372 673	186 075
CMPP du Val d'Yerres	8 424	-	-	8 424	87 863
CMPP de Corbeil-Essonnes	38 729	-	-	38 729	57 298
CMPP de Pichon-Rivière	- 200 617	-	-	- 200 617	- 9 305
<b>Total CPOM (A)</b>	<b>201 630</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>201 630</b>	<b>662 350</b>
Service d'AEMO de Paris	181 797	- 420 085	1 231 746	993 457	- 6 562
Service d'Investigation Educative de Paris	- 214 589	43 415	-	- 171 174	57 727
Service d'AEMO de l'Essonne	58 920	12 512	-	71 432	- 103 618
Service d'Investigation Educative de l'Essonne	- 5 435	79 362	-	73 927	77 691
Service d'AEMO des Hauts-de-Seine	- 879 295	2 057 277	-	1 177 982	- 27 755
Service d'Investigation Educative des Hauts-de-Seine	90 347	30 371	-	120 719	- 170 212
Service d'AEMO du Val-de-Marne	- 551 913	-	-	- 551 913	- 383 915
Service d'Investigation Educative du Val-de-Marne	- 11 140	-	-	- 11 140	62 359
Service de Réparation Pénale du Val-de-Marne	36 370	-	-	36 370	50 215
Service de Prévention et Protection de l'Enfance Paris	- 151 462	- 82 161	506 291	272 667	877 392
Service de Prévention Spécialisée de Paris	- 28 478	94 081	-	65 604	- 11 887
Direction Générale-Siège social	- 14 151	-	-	- 14 151	- 93 983
Provision pour risque de reversement (sous activité 202	- 1 749 000	-	-	- 1 749 000	-
<b>Total COMPTES ADMINISTRATIFS (B)</b>	<b>- 3 238 030</b>	<b>1 814 772</b>	<b>1 738 037</b>	<b>314 779</b>	<b>327 453</b>
<b>RESULTAT ACTIVITES EN GESTION CONTROLEE (C = A</b>	<b>- 3 036 400</b>	<b>1 814 772</b>	<b>1 738 037</b>	<b>516 409</b>	<b>989 803</b>
Service d'Ecoute Psychologique Parents-Enfants	- 450	-	-	- 450	- 13 949
Espace Famille Médiation	612	-	-	612	2 465
Maison Des Liens Familiaux	2 506	-	-	2 506	1 517
Inter SIE	- 112 985	-	-	- 112 985	52
<b>Total RESULTAT ACTIVITES SUBVENTIONNEES (D)</b>	<b>- 110 318</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>- 110 318</b>	<b>- 9 915</b>
Fondation en gestion propre ( E)	119 506	-	-	119 506	- 50 582
Centre de Formation en gestion propre (F)	-	-	-	-	-
<b>TOTAL DE LA FONDATION (F = C + D + E +F)</b>	<b>- 3 027 212</b>	<b>1 814 772</b>	<b>1 738 037</b>	<b>525 597</b>	<b>929 307</b>

### III. PRINCIPES COMPTABLES SPECIFIQUES

#### A. Immobilisations

Les immobilisations incorporelles regroupent les acquisitions de logiciels.

Les immobilisations corporelles regroupent les terrains, les constructions, les agencements, les matériels, et plus globalement les équipements dont la durée de vie est supérieure à une année d'exploitation.

Les règles concernant la définition, la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement de dépréciation des immobilisations corporelles ont été modifiées par le Comité de la Réglementation Comptable à travers le règlement n°2014-03. Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire à leur prix d'achat augmenté des frais accessoires.

A titre de rappel, au cours de l'exercice 2019, une importante opération de réévaluation immobilière a été réalisée sur l'ensemble des terrains, bâtiments et agencements par le Crédit Immobilier estimé à 35 M€.

Suivant un principe de prudence, une décote de 30 % a été appliquée sur l'ensemble des immobilisations, sauf pour l'ITEP « Le Petit Sénart » où la décote a été de 40 % sur les bâtiments, compte tenu de leur état et des travaux envisagés. La réévaluation retraitée retenue au final est de 24 M€. Par conséquent, un écart de réévaluation a été comptabilisé à la clôture pour 15 M€ (14 869 800€ exactement) pour une VNC de 9M€, il est inscrit au compte 1051 « Ecart de réévaluation sans droit de reprise » comme suit :

- 11 836 000 € correspondant à la réévaluation des terrains ;
- 3 033 800 € correspondant aux immobilisations et agencements.

L'amortissement supplémentaire sur l'écart de réévaluation des bâtiments et agencements a commencé à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020 sur une période de 50 ans, soit 61 K€ par an.

Le tableau de synthèse des mouvements de l'actif immobilisé sur l'exercice se présente ainsi :

<b>ACTIF IMMOBILISE CORPOREL ET INCORPOREL</b>	<b>Valeur Brute Début exercice</b>	<b>Acquisitions</b>	<b>Cessions Mises au rebut ou Régularisation</b>	<b>Valeur Brute Fin exercice</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement	49 572	-	-	49 572
Concessions et droits similaires, brevets, licences	247 377	142 034	-	389 411
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
<b>Total des immobilisations incorporelles</b>	<b>296 949</b>	<b>142 034</b>	<b>-</b>	<b>438 983</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	12 722 948	-	-	12 722 948
Constructions, aménagements des constructions	31 770 013	1 517 756	5 698	33 282 071
Installations techniques, matériel et outillages	796 134	82 084	14 492	863 726
Autres immobilisations corporelles	14 543 478	1 804 589	1 395 821	14 952 247
<b>Total des immobilisations corporelles</b>	<b>59 832 572</b>	<b>3 404 429</b>	<b>1 416 009,87</b>	<b>61 820 991</b>
<b>Immobilisations en cours</b>				
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	436 554	647 726	361 812	722 468
Avances et acomptes versés sur commandes	65 878	5 030	52 001	18 908
<b>Total des immobilisations en cours</b>	<b>502 432</b>	<b>652 757</b>	<b>413 813</b>	<b>741 375</b>
<b>Total des immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>60 631 953</b>	<b>4 199 219</b>	<b>1 829 823</b>	<b>63 001 350</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE FINANCIER</b>	<b>Valeur Brute Début exercice</b>	<b>Entrées</b>	<b>Sorties</b>	<b>Valeur Brute Fin exercice</b>
Participations et créances rattachées à des participations	1 652 044	31	11 100	1 640 974
Titres immobilisés	580 854	-	972	579 882
Autres titres immobilisés prêts	157 469	267	-	157 737
Autres immobilisations financières	501 512	93 580	22 805	572 287
<b>Total des immobilisations financières</b>	<b>2 891 880</b>	<b>93 878</b>	<b>34 877</b>	<b>2 950 880</b>
<b>Total actif immobilisé</b>	<b>63 523 832</b>	<b>4 293 097</b>	<b>1 864 700</b>	<b>65 952 230</b>

Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2023, la Fondation a réalisé des investissements (hors financiers) pour un montant d'environ 4 199 K€ et a cédé ou mis au rebut des actifs pour un montant de 1 416 K€.

#### Biens en location :

Renouvellement :

- ⇒ **75 - ARCHEREAU (MDLF)** : Renouvellement de la mise à disposition le 1<sup>er</sup> janvier 2023.
- ⇒ **94 – CHOISY LE ROI (AEMO 94)** : Renouvellement du bail le 13/1/2023 et effectif à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2022.

Installation dans les nouveaux locaux après les travaux d'aménagement pour :

- ⇒ **75 - BRILLAT SAVARIN (SPPE)** : en janvier 2023.
- ⇒ **75 – JOURDAN (AEMO 75)** : en juillet 2023.

#### Biens en propriété :

Nouvelle acquisition :

- ⇒ **91 - GRIGNY (CAMSP-PDAP)** : Signature d'acquisition de l'immeuble le 11 mai 2023 pour une surface de 1860 m<sup>2</sup>.

Vente :

- ⇒ **75 – MORARD (AEMO 75)** : Mise en vente de l'immeuble depuis juillet 2023.

## **B. Amortissements**

L'amortissement des immobilisations est calculé suivant le mode linéaire, en fonction de la durée d'usage escomptée du bien et de la capacité de financement des autorités de tarification et de contrôle :

- Constructions 15 à 40 ans (suivant décomposition)
- Agencements et installations 10 à 15 ans
- Matériel et outillages 10 ans
- Matériel et mobilier de bureau 5 à 10 ans
- Matériel de transport 5 ans

Une dépréciation des immobilisations est constatée dès lors que la valeur actuelle du bien est devenue inférieure à sa valeur nette comptable et que l'écart entre les deux est significatif.

Le tableau de synthèse des dotations et reprises d'amortissements sur actif immobilisé de l'exercice se présente ainsi :

<i>AMORTISSEMENT DES ACTIFS IMMOBILISES</i>	<i>Cumul Amortissements en début de l'exercice</i>	<i>Dotations de l'exercice</i>	<i>Reprises de l'exercice</i>	<i>Virement de poste à poste Régularisations</i>	<i>Cumul Amortissements en fin de l'exercice</i>
<b><i>Amortissements des immobilisations incorporelles</i></b>					
Frais d'établissement	48 094	1 478			49 572
Concessions et droits similaires, brevets, licences	190 591	66 915			257 505
Autres immobilisations incorporelles					-
<b>Total des amortissements des immobilisations incorporelles</b>	<b>238 684</b>	<b>68 393</b>	-	-	<b>307 077</b>
<b><i>Amortissements des immobilisations corporelles</i></b>					
Terrains	-				-
Constructions et agencements y afférents	19 610 754	928 874			20 539 628
Installations techniques, matériel et outillages	646 655	51 963	14 492		684 127
Autres immobilisations corporelles	10 317 180	1 033 882	1 334 333		10 016 729
<b>Total des amortissements des immobilisations corporelles</b>	<b>30 574 588</b>	<b>2 014 719</b>	<b>1 348 824</b>	-	<b>31 240 483</b>
<b>Total des amortissements des immobilisations</b>	<b>30 813 272</b>	<b>2 083 112</b>	<b>1 348 824</b>	-	<b>31 547 560</b>

Les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles, comptabilisées au 31 décembre 2023, s'élèvent à 68 K€.

Les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles, comptabilisées au 31 décembre 2023, s'élèvent à 2 015 K€.

Les reprises ou sorties sur amortissements ont pour origine des mises au rebut, des cessions de biens ou un vol de matériel informatique.

### **C. Immobilisations financières**

Les immobilisations financières de la Fondation sont constituées de :

- De parts sociales et de fonds de garanties souscrits auprès du Crédit Coopératif au moment de contraction d'emprunts imputés en Titres de participation ;
- De parts sociales de la Caisse d'Épargne imputées en Titres de participation ;
- De titres immobilisés correspondants aux créances de Comptes Épargne Temps des Salariés ;
- De dépôts et cautionnements versés ;
- D'un stock de prêts correspondant à la participation du service d'Assistance Educative en Milieu Ouvert du Val de Marne à l'effort construction versé à un organisme collecteur. Ils sont remboursables sur 20 ans.

Conformément au principe de prudence, une provision pour dépréciation des immobilisations financières peut être constatée dans les comptes de la Fondation. Cette provision aurait pour objet une perte de valeur des titres de participation ou des titres immobilisés, des dépôts et cautionnements devenus sans objets ou une impossibilité de recouvrer les créances de prêts.

### **D. Stocks**

Les stocks sont évalués sur la base du prix d'achat. Sont classés sous cette rubrique :

- Des stocks d'alimentation sur les établissements d'hébergement ;
- Des stocks de produits d'entretien, de petit matériel et de fournitures d'atelier.

Conformément au principe de prudence, une provision pour dépréciation des stocks peut être constatée dans les comptes en cas de péremption des denrées alimentaires ou de pertes de valeur des biens en stocks.

### **E. Créances usagers et autres créances**

Le montant des créances de l'actif immobilisé et circulant de l'exercice reste stable et s'établit à hauteur de 6 743 K€ au 31 décembre 2023 contre 6 698 K€ au précédent exercice. Le solde des créances de l'actif immobilisé s'élève à 2 951 K€ contre 2 892 K€ sur l'exercice précédent. Le solde des créances de l'actif circulant s'élève, à la clôture de l'exercice, à 3 792 K€ contre 3 806 K€ sur l'exercice précédent.

L'état de synthèse des créances de l'exercice 2023 se présente de la manière suivante :

Valeur Brute	Montant	Degré de liquidité de la créance	
		1 an au plus	Plus de 1 an
<b>Créances de l'actif immobilisé</b>	<b>2 950 880</b>		<b>2 950 880</b>
Titres de participation et créances rattachées	1 640 974		1 640 974
Titres immobilisés	579 882		579 882
Prêts	157 737		157 737
Autres immobilisations financières	572 287		572 287
<b>Créances de l'actif circulant</b>	<b>3 791 985</b>	<b>3 597 089</b>	<b>194 896</b>
Stocks	8 208	8 208	
Avances et acomptes versés	58 296	58 296	
Créances usagers et comptes rattachés	1 783 724	1 588 828	194 896
Autres créances	1 171 713	1 171 713	
Charges constatées d'avance	770 043	770 043	
<b>Total des créances</b>	<b>6 742 865</b>	<b>3 597 089</b>	<b>3 145 776</b>

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Conformément au principe de prudence, une dépréciation des créances est comptabilisée dans la mesure où une perte probable, dont les effets sont jugés irréversibles, apparaît.

Les règles de provisionnement des créances d'usagers ont été définies, pour l'exercice clos au 31 décembre 2023, de la manière suivante :

- Provision à hauteur de 100 % des créances facturées antérieurement au 31/12/2021 ;
- Provision à hauteur de 75 % des créances facturées antérieurement au 31/12/2022.

Pour les établissements ou services entrés dans le périmètre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM), les créances antérieures au 31/12/2018, restant dues, ont été provisionné à 100 %.

L'état des dépréciations des actifs se présente ainsi :

	31/12/2022	Dotation	Reprise	Reclassement	31/12/2023
Immobilisations financières	19 530		19 530		0
Créances des usagers	192 711	20 810	18 625		194 896
Autres créances					0
<b>Total</b>	<b>212 241</b>	<b>20 810</b>	<b>38 155</b>	<b>0</b>	<b>194 896</b>

## F. Disponibilités

La Fondation, ayant signé une convention de fusion de comptes avec son principal partenaire financier, le montant des en-cours bancaires compensés apparaissent sur cette ligne.

Le montant des disponibilités inscrit à l'actif pour un montant de 14 166 K€ du bilan se décompose de la manière suivante :

	2023	2022
Solde débiteurs	11 139 535	18 689 096
Solde créditeurs	- 4 658 248	- 4 522 799
<b>Total des disponibilités bancaires</b>	<b>6 481 287</b>	<b>14 166 298</b>

La ligne des disponibilités comprend également les :

- Placements liquides de la Fondation ;
- Caisses des établissements ou services ;
- Régies d'avance et accréditifs.

A noter que depuis la fin de l'année 2023, une partie de la trésorerie excédentaire a été placée en CAT pour 4,871 M€.

### G. Fonds associatifs :

Variation des fonds propres	A l'ouverture			Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
	1er janvier	Changement de périmètre	1er janvier				
Fonds propres sans droit de reprise	5 435 491		5 435 491				5 435 491
Fonds propres avec droit de reprise	0		0				0
Ecart de réévaluation	10 145 762		10 145 762			0	10 145 762
Réserves	8 366 583		8 366 583		919 412		9 285 995
Report à nouveau (1)	-2 520 087		-2 520 087	929 308	0	4 464 923	-6 055 702
<i>dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	-1 233 436		-1 233 436	989 804	0	4 416 514	-4 660 146
Résultat N-2 repris sur N	1 742 795		1 742 795	-1 742 795	3 552 808		3 552 808
Excédent ou déficit de l'exercice	-813 487		-813 487	813 487	-3 027 212		-3 027 212
<i>dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	-752 991		-752 991	752 991	3 036 394		3 036 394
<b>Situation nette</b>	<b>22 357 057</b>	<b>0</b>	<b>22 357 057</b>	<b>0</b>	<b>1 445 008</b>	<b>4 464 923</b>	<b>19 337 142</b>
Subventions d'investissement	23 651		23 651		10 900	22 254	12 297
Provisions réglementées	9 893 773		9 893 773		99 493	286 266	9 707 000
<b>TOTAL</b>	<b>32 274 481</b>	<b>1</b>	<b>32 274 481</b>	<b>0</b>	<b>1 555 401</b>	<b>4 773 443</b>	<b>29 056 440</b>

Le poste « réserves » de la Fondation se ventile de la manière suivante :

- **Investissements** : excédents affectés à l'investissement, affectés à la compensation des charges d'amortissement ou réserves des plus-values nettes sur actif immobilisé : 5 476 K€
- **Trésorerie** : Excédents affectés à la couverture du BFR ou réserves de trésorerie : 2 305 K€
- **Compensation des déficits** : 1 505 K€

#### Les Provisions réglementées :

Le règlement 2019-04 admet les provisions réglementées définies dans le Code de l'action sociale et des familles suivantes :

- Provisions réglementées pour couverture du besoin en fonds de roulement des ESSMS
- Provisions réglementées afférentes aux plus-values nettes de cession d'actifs des ESSMS
- Provisions réglementées pour produits financiers des ESSMS

Ces provisions ont pour objet d'apporter aux établissements des financements complémentaires qui ne sont pas liés à l'exploitation.

## Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Reclassement compte à compte	Provisions à la fin de l'exercice
Couverture du besoin en fonds de roulement des ESSMS	1 007 976	-	-	-	1 007 976
Provisions relatives aux autres éléments de l'actif					-
Amortissements dérogatoires					-
Provision spéciale de réévaluation	8 503	-	-	-	8 503
Prov. Règlement.p/produits Financiers ESSMS		11 008			11 008
Autres provisions réglementées	2 350 034	280			2 350 314
Plus-values de cession d'éléments d'actif	6 527 261	88 205	286 266		6 329 200
<b>TOTAL</b>	<b>9 893 774</b>	<b>99 493</b>	<b>286 266</b>	<b>-</b>	<b>9 707 000</b>

## H. Fonds dédiés

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE :	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS & Affectation Tutelle	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des 2 derniers exercices
Contributions financières des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'ESSMS							
<b>Investissements</b>	<b>1 016 949</b>	<b>899 497</b>	<b>37 745</b>	-	-	<b>1 878 701</b>	-
ITEP Tigery	582 788	245 448				828 236	
ITEP FOUGERES		17 628				17 628	
CAFS		590 000				590 000	
CMPP Pichon	128 932	41 647				170 579	
AEMO 94	106 881		14 898			91 983	
Autres	198 348	4 774	22 847			180 275	
<b>TOTAL INVESTISSEMENTS</b>	<b>1 016 949</b>	<b>899 497</b>	<b>37 745</b>	-	-	<b>1 878 701</b>	-
...						-	
<b>Subventions d'exploitation</b>	<b>804 849</b>	<b>63 092</b>	<b>297 096</b>	-	10 245	<b>560 601</b>	-
CITS	127 444				10 245	117 199	
Fonctionnement	38 505		14 833			23 672	
Formation	27 495		-			27 495	
Autres fonds dédiés	67 751		22 832			44 919	
CNR et MN Pérennes	535 883	63 092	251 751			347 224	
ONPE	7 771		7 680			91	
<b>TOTAL FONDS DEDIES AUTORITES DE TARIFICATION</b>	<b>804 849</b>	<b>63 092</b>	<b>297 096</b>	-	10 245	<b>560 601</b>	-
Contributions financières d'autres organismes	-	-	-	-	-	-	-
Ressources liées à la générosité du public	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>1 821 799</b>	<b>962 589</b>	<b>334 841</b>	-	10 245	<b>2 439 302</b>	-

## I. Provisions pour risques et charges

Les comptes de provisions pour risques et charges ont pour objet de constater les provisions constituées par la Fondation pour faire face à une obligation probable mais dont le montant et/ou l'échéance restent incertain. Il s'agit essentiellement de provisions pour litiges et de provisions pour indemnités de départs à la retraite.

## Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Affectation Rejet tutelle	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	908 335	444 257	369 486		983 106
Autres provisions pour risques	957 082	171 355	217 972		910 465
Pensions et obligations similaires	1 912 820	249 474	179 438		1 982 856
Autres provisions pour charges	471 717	3 349	380 057		95 010
Autres provisions risque rbt sous activité	0	1 749 000			1 749 000
<b>TOTAL</b>	<b>4 249 954</b>	<b>2 617 436</b>	<b>1 146 953</b>	<b>0</b>	<b>5 720 436</b>

Les provisions pour indemnités de départ à la retraite sont constituées, en accord avec les autorités de contrôle et de tarification, pour couvrir ces dépenses futures.

Les provisions ainsi comptabilisées s'élèvent à 5 720 K€ au 31/12/2023 (contre 4 250 K€ en 2022) et sont constatées dans les comptes de la manière suivante :

- Principe général :
  - ✓ Provision comptabilisée à hauteur des indemnités à verser pour les collaborateurs susceptibles de partir dans les six<sup>1</sup> exercices à venir.
- Règles spécifiques :
  - ✓ Un complément de provision peut être également constaté dans les comptes, conformément aux prescriptions du Code l'Action Sociale et des Familles, lorsqu'un établissement ou services a réalisé sur l'exercice des économies importantes sur le groupe fonctionnel des charges de personnel.

### J. Emprunts auprès des établissements de crédit

Les emprunts sont constatés en valeur brute (montant en capital). Les intérêts courus non échus sont comptabilisés à la clôture de l'exercice.

La Fondation a contracté un nouvel emprunt au cours de l'exercice 2023 pour 1,2 M€ pour financer l'acquisition de l'immeuble situé à Grigny (91). L'encours des emprunts et dettes financières s'élève, à la clôture de l'exercice 2023, à un montant de 5 337 K€.

Les mouvements des comptes d'emprunts se détaillent de la manière suivante :

<b>Total des emprunts au 31 décembre 2022</b>	<b>4 737 906</b>
Nouvel emprunt pour l'immeuble de Grigny	1 200 000
Remboursements d'emprunts au cours de l'exercice	- 600 800
Variation des intérêts courus et cautions	
<b>Total des emprunts au 31 décembre 2023</b>	<b>5 337 106</b>

### K. Etat de synthèse des dettes

Le montant total des dettes à la clôture de l'exercice 2023 s'élève à hauteur de 12 836 K€ contre 12 777 K€ à la clôture de l'exercice précédent.

<sup>1</sup> Et non pas 5 comme au 31/12/2022

L'état de synthèse des dettes de la Fondation se présente ainsi :

Valeur Brute	Montant	Degré de liquidité de la créance	
		1 an au plus	Plus de 1 an
Emprunts et dettes financières	5 337 106	755 098	4 582 008
Dépôts et cautionnement reçus	42 089		42 089
Avances et commandes reçues sur commande en cours	544 799	544 799	
Fournisseurs et comptes rattachés	1 051 974	1 051 974	
Dettes fiscales et sociales	5 442 396	5 442 396	
Dettes sur immobilisations	156 836	156 836	
Autres dettes	46 939	46 939	
Produits constatés d'avance	213 581	213 581	
<b>Total des dettes</b>	<b>12 835 718</b>	<b>8 211 622</b>	<b>4 624 097</b>

Les dépôts et cautionnements reçus concernent les dépôts de garantie relatives aux locations de logements de la résidence de l'ITEP du Petit Sénart, aux locations de parking et de bureaux au sein des activités en gestion propre.

#### IV. INFORMATIONS RELATIVES A LA FORMATION DU RESULTAT

##### A. Répartition des produits d'exploitation

Le tableau de répartition des produits d'exploitation se présente comme suit :

	2023	2022
<b><u>Produits des activités annexes</u></b>	<b>407 695</b>	<b>400 018</b>
Participation des familles MDLF et EFM	58 792	44 605
Autres prestations de services	82 089	77 565
Loyers	266 813	231 410
Production immobilisée	-	46 438
<b><u>Produits de la Tarification</u></b>	<b>48 726 153</b>	<b>46 140 320</b>
Médico-Social	16 141 709	14 965 586
Assistance éducative	27 004 089	25 741 500
Investigation éducative	4 687 157	4 537 894
Prévention spécialisée	621 961	634 691
Réparation pénale	271 237	260 648
<b><u>Subventions d'exploitation</u></b>	<b>1 872 664</b>	<b>1 418 904</b>
Médiation familiale	1 116 001	960 314
Service d'écoute et de prévention	291 500	290 500
Autres subventions	465 163	168 090
<b><u>Produits divers de gestion courante</u></b>	<b>92 551</b>	<b>193 069</b>
Autres	78 568	181 609
Avantages en natures repas et logements	13 983	11 460
<b><u>Reprise sur amortissements, dépréciation</u></b>	<b>1 743 938</b>	<b>1 338 800</b>
Reprise provisions, dépréciations	1 743 938	1 338 800
<b><u>Fonds dédiés</u></b>	<b>172 345</b>	<b>210 368</b>
Report ressources non utilisées	172 345	210 368
<b><u>Total des produits d'exploitation</u></b>	<b>53 015 346</b>	<b>49 701 480</b>

Le montant total des produits d'exploitation, pour l'exercice clos au 31 décembre 2023, s'élève à 53 015 K€, soit +6,7% par rapport au précédent exercice suite à l'accord de la conférence des métiers financé en année pleine en 2023 contre 8 mois en 2022 et l'augmentation de la valeur du point.

## B. Les effectifs physiques de l'exercice

Le tableau des effectifs physiques, par catégorie de personnel sur les trois derniers exercices se présente ainsi :

Effectif physique	2021	2022	2023
Direction - encadrement	89	90	96
Administration - Gestion - Serv. Généraux	150	149	141
Travailleurs sociaux - Educateurs	418	398	405
Professions paramédicales	121	126	121
Professions médicales	19	16	13
Assistantes familiales	14	11	12
<b>TOTAL</b>	<b>811</b>	<b>790</b>	<b>788</b>

Sur l'exercice clos au 31 décembre 2023, les effectifs administratifs représentent 17 % de l'effectif total (contre 19% en 2022). Il est à noter que les chefs de services éducatifs font partie de la catégorie « Direction et Encadrement ».

## C. Résultat financier

Le résultat financier de l'exercice se décompose de la manière suivante :

<b>Charges financières</b>	<b>88 117</b>
Intérêt des emprunts et dettes	88 117
Autres charges financières	0
<b>Produits financiers</b>	<b>117 643</b>
Revenus des titres de participation	42 345
Produits nets sur cessions de vmp	55 768
Autres produits financiers	19 530
<b>Résultat financier</b>	<b>29 526</b>

Les revenus des titres de participations concernent les dividendes perçus de nos partenaires financiers en raison de la détention de leurs actions ou de leurs parts sociales.

Les intérêts des emprunts et dettes concernent la charge d'emprunt annuelle liée à l'encours d'emprunt de la Fondation.

Les autres charges financières viennent d'une dépréciation des produits financiers.

Les intérêts des comptes sur livrets/CAT proviennent de placements liquides dont la Fondation dispose.

## D. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel, au 31 décembre 2023, de la Fondation se décompose de la manière suivante :

<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>1 990 990</b>
Sur opérations de gestion	1 763 271
Sur opérations en capital	48 520
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	179 199
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>418 093</b>
Sur opérations de gestion	15 718
Sur opérations en capital	116 108
Reprise s/provisions, dépréciations et transfert de charges	286 267
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-1 572 897</b>

Les plus-values de cession d'actifs immobilisés, constituées par la différence entre les produits de cession d'éléments d'actifs et la valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés, sont imputées en provision réglementée afférentes aux plus-values de cession d'actifs.

Toutefois, le solde du compte 675 « Valeur nette comptable des éléments d'actif cédé » peut comprendre des biens mis au rebut.

L'essentiel de ce résultat déficitaire de 1 573 K€, vient de la comptabilisation d'une demande de reversement des trop-perçus auprès du département de Paris et du Conseil Départemental du 92 pour **1 749 K€** comptabilisé dans les charges exceptionnelles, comme expliqué dans le paragraphe I. B. ci-dessus les « Faits majeurs ».

## E. Honoraires des commissaires aux comptes et d'expertise comptable

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes sur l'exercice 2023 au titre de la mission d'audit légal des comptes de la Fondation, s'élève à 84 498 € TTC.

## V. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Les informations complémentaires concernent essentiellement les engagements de la Fondation vis-à-vis de tiers.

### A. Etat des engagements hors bilan – Indemnités Départ Retraite

La provision pour indemnités de fin de carrière est évaluée pour l'ensemble des salariés.

Le montant des engagements de retraite au 31/12/2023 en charges comprises peut être évalué à 4 226K€ (contre 4 654K€ au précédent exercice). Il est couvert par une provision à hauteur de 1 983K€ (soit 47% du total des IDR).

Cet engagement est calculé selon les critères suivants :

- Taux d'actualisation : 3,17 %
- Table de mortalité : INSEE 2017-2019
- Taux d'augmentation des salaires : 2,5% pour tous
- Table de rotation du personnel
- Taux de charges sociales moyen : 56.18% pour tous
- Age de départ à la retraite : 64 ans
- Convention collective appliquée : CCN66

## B. Etat des garanties données suite à la souscription d'emprunts

L'état des garanties d'emprunt, donnée par la Fondation, se présente ainsi :

Objet du financement	Date de départ de l'emprunt	Montant d'origine	Encours restant au 31/12/2023	Nantissement	Privilege du prêteur de deniers	Promesse d'affectation hypothécaire	Date fin emprunt
Acquisition des locaux du SIE 91 à Evry	08/12/2008	605 000	192 503			X	08/12/2028
Acquisition Grigny (CAMPS/PDAP)	10/05/2023	1 200 000	1 186 237		X		05/06/2048
Paris locaux d'Hauteville	08/03/2005	3 200 000	272 626		X		08/03/2025
Travaux de rénovation des locaux du SSE 92	28/12/2020	537 000	468 413	X			23/01/2041
Travaux de rénovation des locaux du SIE 92	28/12/2020	590 000	514 644	X			23/01/2041
Travaux de rénovation des locaux de la DG	28/12/2020	1 225 436	724 407	X			23/01/2028
Acquisition « rue de la Chine » au SPPE	28/12/2020	2 300 000	1 978 275	X	X		30/12/2040
<b>Total</b>		<b>9 657 436</b>	<b>5 337 106</b>	<b>650 000</b>			

L'encours des emprunts au 31 décembre 2023 se décompose comme suit :

- Capital des emprunts restant dus à la clôture de l'exercice 5 337 106 €

## C. Rémunération des cadres dirigeants bénévoles de la Fondation

Conformément à l'article 20 de la loi 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, il est précisé que les trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ne sont pas rémunérés. Il s'agit du président, du trésorier et du secrétaire général.

## D. Rémunérations, avances, avantages et crédit des administrateurs de la Fondation

Les membres du conseil d'administration et du bureau exercent leur mandat bénévolement. Par conséquent, aucune rémunération ne leur est versée au cours de leur mandat.

## E. Rémunérations des cadres dirigeants de la Fondation

La Fondation Olga SPITZER emploie des cadres dirigeants au sein de la Fondation :

- Le directeur général,
- Le directeur des ressources humaines,
- La directrice de la qualité et du développement,
- La directrice financière,
- Les directeurs d'établissements et de services.

Le directeur général est placé sous l'autorité du président du conseil d'administration de la Fondation. Le directeur des ressources humaines, la directrice de la qualité et du développement, le directeur financier et les directeurs d'établissements sont placés sous l'autorité du directeur général.

Les grilles salariales des cadres dirigeants font l'objet d'approbation par les autorités de tarification.

## **F. Bénévolat**

Le règlement ANC n°2018-06 instaure le caractère obligatoire de fournir les informations relatives aux contributions volontaires en nature.

La Fondation Olga SPITZER s'appuie, pour mener ses actions, sur les administrateurs (participation aux organes directeurs, aux commissions de travail ...). Ces contributions volontaires effectuées à titre gratuit n'ont pas été comptabilisées et ne font pas l'objet d'une information spécifique dans la présente annexe en raison du caractère non significatif de leur de leur impact sur les comptes à ce jour et de la difficulté d'évaluation de cet impact en respectant les principes de fiabilité et de sincérité desdits comptes.

## **G. Régime fiscal de la Fondation**

La Fondation Olga SPITZER est une Fondation reconnue d'utilité publique exerçant ses missions dans le domaine de la protection de l'enfance et dans le champ médico-social.

A ce titre, la Fondation constitue un organisme sans but lucratif et bénéficie d'une exonération des impôts dits commerciaux (TVA, Impôts sur les sociétés, CVAE).

Toutefois, elle reste soumise aux obligations fiscales en matière de fiscalité locale et d'impôts non commerciaux.

## GLOSSAIRE DES ACRONYMES

AED : Aide Educative à Domicile  
AEMO : Action Educative en Milieu Ouvert  
ANC : Autorité des Normes Comptables  
ARS : Agence Régionale de Santé  
BAFA : Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs  
BDES : Base de Données Economiques, Sociales  
CA : Comptes Administratifs  
CAFS : Centre d'Accueil Familial Spécialisé  
CASF : Code de l'Action Sociale et des Familles  
CAMSP : Centre d'Action Médico-Sociale Précoce  
CASF : Code de l'Action Sociale et des Familles  
CAT : Compte A Terme  
CET : Compte Epargne Temps  
CIFRE : Convention Industrielle de Formation par la REcherche  
CITS : Crédit Impôt sur la Taxe sur les Salaires  
CMPP : Centres Médico-Psycho-Pédagogiques  
CMPP PR : Centres Médico-Psycho-Pédagogiques « Pichon-Rivière »  
CNR : Crédits Non Reconductibles  
CODIR : Comité de Direction  
COMEX : Comité Exécutif  
CPOM : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens  
DUU : Dossier Unique des Usagers  
EMASco : Equipe Mobile d'Appui à la SColarisation  
EPRD : Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses  
ERRD : Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses  
ESSMS : Etablissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux  
ETP : Equivalent temps plein  
IDR : Indemnité Départ à la Retraite  
ITEP : Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique  
JO : Journal Officiel  
M22 : Plan Comptable M22 des ESMSS  
MDLF : Maison des Liens Familiaux  
MS : Médico-Social  
PAS : Prélèvements A la Source  
PDAP : Plateforme de Diagnostic Autisme de Proximité  
PIAL : Pôle inclusifs d'Accompagnement Localisé  
PIAL-R : Pôle inclusifs d'Accompagnement Localisé-Renforcé  
ONPE : Observatoire National de la Protection de l'Enfance  
RAFP : Retraite Additionnelle de la Fonction Publique  
RAN : Report A Nouveau  
SEPPE : Service d'Écoute Psychologique Parents Enfants  
SESSAD : Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile  
SPPE : Service de Prévention et de Protection de l'Enfance  
SPS : Service de Prévention Spécialisée  
SI : Système d'Information  
SIE : Service d'Investigation Educative  
SG : Services Généraux  
SSE : Service Social à l'Enfance  
VNC : Valeur Nette Comptable